

Le fait monumental

[Jean-Yves ANDRIEUX](#)
[Alexandre GADY](#)

RÉSUMÉ

La production d'une architecture monumentale est un trait essentiel de l'histoire culturelle de l'Europe. Depuis l'Antiquité, puis sous l'influence du christianisme, un corpus d'une extrême diversité a été bâti sur l'ensemble du continent, source de vastes mouvements stylistiques étendus sur près de deux mille ans. Ce fonds sacré et laïque s'est adapté et transmis jusqu'au xx^e siècle, tant dans ses formes que dans ses techniques, en même temps qu'il importait des motifs non européens. Depuis les Lumières, la reconnaissance des monuments a stimulé ces transferts croisés, accompagné l'essor des espaces nationaux et conduit à la quasi-sanctuarisation des monuments, sanctionnée par des lois de protection appliquées au xix^e siècle dans les différents pays. Malgré les destructions et les guerres mondiales, l'Europe n'a cessé de se penser comme un continent monumental dont les ressources, exploitées aujourd'hui pour des raisons politiques et économiques, lui confèrent le plus clair de son prestige mondial.



Snowhill Manor, Angleterre.

En choisissant de faire figurer sur les billets de sa nouvelle monnaie des monuments fictifs stylisés, l'Union européenne a ménagé les susceptibilités de ses différents États membres ; elle a surtout rappelé l'un des caractères fondamentaux de l'histoire culturelle du continent : la production d'une architecture monumentale qui, depuis l'Antiquité, constitue une double armature bâtie et spirituelle. L'Europe, dont toute l'histoire, dans le temps et dans l'espace, est marquée par des édifices à l'échelle considérable, publics et privés, se distingue ainsi des civilisations sans architecture. Avec l'Égypte ancienne et les civilisations méso-américaines, elle concentre le plus ancien patrimoine bâti de l'humanité, dont témoignent ruines grandioses et édifices entiers, parfois toujours en

usage.

C'est par la reconnaissance de ces édifices que se sont formées une histoire du goût et une histoire du regard qui lui sont propres. Cet héritage est marqué par deux caractères initiaux : la diversité et l'adaptation. De là dérive une évolution dont l'Europe a fait seule l'expérience (partagée avec le monde, après 1970, grâce à la liste du patrimoine mondial), elle-même objet de deux temps forts qui dessinent une boucle paradoxale : la sanctuarisation des monuments – forme d'émancipation laïque du substrat religieux – acquise au XIX^e siècle, puis l'expansion au parc bâti du XX^e siècle, culminant dans une sacralité tantôt retrouvée, tantôt niée. Cette instabilité, par sa double nature, est parfois une menace pour l'existence matérielle des monuments mais ne remet pas en cause leur primat dans la culture européenne.

Diversité

L'Antiquité gréco-romaine constitue la base monumentale de cette histoire longue, tant sur les aires géographiques où elle s'est épanouie, soit une moitié sud-ouest du continent, que sur l'ensemble de l'Europe grâce à une tradition reconnue comme source et largement partagée. Dès l'Antiquité, l'utilisation intensive de la géologie ainsi que de techniques performantes a permis de construire des édifices monumentaux et durables, aussi bien dans le domaine du sacré et du pouvoir que dans celui de l'édilité. À l'origine, l'idée de monument dépend d'une double autorité : celle qui érige et celle qui désigne. Par là, elle est indissociable de la grandeur que lui ont attribuée les Grecs pour lesquels il n'y a pas d'architecture qui ne rivalise avec les dieux ou avec la nature. Le monument est doté d'emblée d'un statut quasi dérogatoire qui le fait échapper aux pesanteurs du territoire et au passage du temps. D'où les pérégrinations et les efforts entrepris pour le découvrir, dès la plus haute Antiquité – lointains fondateurs de la conception du tourisme qui renaît au milieu du XIX^e siècle, dans la suite des voyages romantiques et pittoresques.

Le christianisme renforce cette aura en récupérant les sites sacrés des religions déchues pour les intégrer à son propre corpus et en liant le prestige des grands édifices à l'éloge des reliques des saints qu'ils abritaient. L'abbaye s'insère dans un réseau de routes qui conduit les croyants de monuments en monuments jusqu'à Saint-Jacques de Compostelle, terme d'un pèlerinage qui draine les fidèles de toute la chrétienté. C'est ainsi qu'au Moyen Âge, la reconnaissance des monuments acquiert une nature spirituelle, si ce n'est unique, du moins privilégiée.

Sur la base de cet héritage, mis en modèle à partir du XV^e siècle et qui trouve des échos jusqu'au XX^e siècle, l'Europe a connu une succession de vastes mouvements stylistiques courant sur près de deux mille ans : architecture paléochrétienne, romane, gothique, renaissance, classique, baroque, néoclassique, éclectique, Art nouveau, Art déco, moderne, post-moderne. Ces grands mouvements, dont les dénominations, les caractères et les limites mêmes sont mouvants et sans cesse débattus, demeurent néanmoins largement partagés et utilisés, possédant de ce fait une validité pratique qui les rend efficaces non seulement depuis les typologies des premiers historiens de l'art (Winckelmann) mais surtout comme fondement d'un indéniable socle communautaire.

Par-delà les proximités, les continuités (les ordres d'architecture, par exemple, à partir du XV^e siècle), voire les *revivals* et tous les mouvements de réécriture monumentale identitaire (néogothique, néo-rococo, néo-normand, etc.), cette histoire architecturale frappe par sa variété. L'Europe diffère donc également des cultures à l'architecture pérenne et offre un visage multiple, que renforcent les particularismes locaux. Une large part de ce renouvellement a été rendue possible par de grandes ruptures techniques, comme l'invention et l'utilisation intensive de matériaux complexes (fonte, acier, béton, verre) ; ceux-ci ont arraché l'architecture européenne au poids des matériaux traditionnels (pierre, bois, terre) et renouvelé l'art de bâtir sur le plan formel et quantitatif. Le Parthénon, Saint-Pierre de Rome, le *Crystal Palace* et le viaduc de Millau constituent les fragments d'une même histoire.

Adaptation

Un second trait de cette architecture européenne est sa souplesse et sa malléabilité. Celles-ci se nourrissent en premier lieu de la capacité d'exportation et d'adaptation de l'architecture européenne et de ses codes, qui suivent l'expansion du continent au-delà des mers à partir du XVI^e siècle. Ce phénomène touche aussi bien la conception

des villes que les édifices du pouvoir ou l'architecture domestique, éminemment adaptable. L'acclimatation a pris différentes figures : l'assimilation, comme le montrent de grandes capitales du continent américain (Washington, Buenos Aires) ; l'importation directe, comme l'indique le modèle de l'Empire britannique (Canberra, New Delhi) ; la transmission, dans le cas de l'architecture récente dont les canons ont été exportés sur tous les continents, grâce aux congrès internationaux des architectes modernes (CIAM), et appliqués tels quels (Tel Aviv) ; et même la réduction, à l'image des missions jésuites d'Amérique du Sud.

De même que, dès l'époque de Rome, le modèle de la cité idéale est diffusé par les légions dans les provinces de l'Empire, au ^{xx}^e siècle, les formes monumentales de l'utopie urbaine théorisées en Europe autour de Le Corbusier sont appliquées dans le monde entier, à l'exemple de Chandigarh ou de Brasilia (Lucio Costa et Oscar Niemeyer). Le brevet de l'ingénieur François Hennebique est partout employé, au même moment, dans des œuvres de génie civil et d'architecture publique à une échelle massive, sans parler des structures métalliques de Gustave Eiffel, elles aussi disséminées de par le monde.

En second lieu et à l'inverse, l'architecture européenne a fait preuve d'une grande porosité, d'une perméabilité à des motifs et techniques extra-européens importés et amalgamés. Ce dernier mouvement est lui-même double : aux apports techniques (stéréotomie arabe par exemple) s'ajoutent les jeux stylistiques que, à partir du ^{xix}^e siècle, l'Europe a pratiqués avec les architectures des civilisations extra-européennes, à l'heure d'une première mondialisation. Le continent a fabriqué une architecture exotique, tant dans ses colonies que sur son propre territoire. Ce système de transfert a suivi des voies complexes : importation pure et simple, par exemple, du *bangla*, maison rurale de plain-pied du Bengale, au Royaume-Uni vers 1870, devenu *bungalow* exporté sur le continent nord-américain, après 1905, avec un succès fulgurant ; transfert croisé lorsque les réalisations de Lyautey au Maroc, mêlées d'influences françaises et locales, sont copiées en Égypte. Il est courant que l'orientalisme architectural, celui d'un Albert Ballu parmi d'autres, fasse du style néo-mauresque employé en Algérie une marque de la France, et des fantaisies classiques mais pourvues de détails islamiques déployées en France une marque du Maghreb. Les expositions universelles, inaugurées à Londres en 1851, ont servi de laboratoires et de caisses de résonance à ces mouvements, sur fond de vives rivalités entre les nations européennes, avides d'expansion et de rationalisation coloniales. Au-delà des effets de style, elles ont donné lieu à des expériences sur les matériaux, les formes et les typologies, exportées sur tous les continents. En cela, l'architecture européenne se sépare donc également des civilisations à l'architecture endogame, arc-boutées sur leur propre héritage.

Sanctuarisation

Un troisième caractère apparaît au cours de la période moderne qui a donné son sens actuel au mot monument et s'est lentement élaboré dans les collections rassemblées par les érudits et architectes gravitant autour de la Rome papale et antique. Sous leur influence, puis celle de la philosophie des Lumières, la notion de monument s'éloigne de l'exclusivité des sources religieuses et se trouve peu à peu laïcisée. Le traité publié par l'architecte autrichien Johann Bernhard Fischer von Erlach, *Esquisse d'une architecture historique* (1721), signale cette évolution en tant qu'appréhension universelle des monuments connus. Celle-ci coïncide avec l'éloignement de la menace ottomane qui pesait sur l'est de l'Europe et avec les débuts de l'archéologie en Italie du Sud (Pompéi, 1748). Alors commence le *Grand Tour*, voyage de découverte archéologique dans la péninsule Italienne qui sert de propédeutique à l'art à toutes les élites cultivées et ne tarde pas à ouvrir leur attention aux vestiges construits de leurs pays respectifs. Une construction savante et progressive de la reconnaissance des monuments dans les espaces nationaux en résulte, qui s'attache à sélectionner les emblèmes du génie des nations naissantes comme au sein des empires centraux (cathédrale de Cologne) ou des vieilles nations constituées, prenant conscience de leurs ressources (cathédrales de Strasbourg ou de Cantorbéry).

Alors que l'Angleterre a choisi, dès le ^{xviii}^e siècle, de sauvegarder, de restaurer et de transmettre une part essentielle des monuments de son passé, en commençant par ses édifices religieux, la Grèce, royaume indépendant (1832), déclare ses monuments antiques bien national en 1833, peu après qu'elle eut été dépouillée des marbres du Parthénon par Lord Elgin (1805). La France fait figure d'exception dans cette marche harmonieuse vers la sanctuarisation des monuments, en raison de la coupure sanglante de la Révolution, qui a déchaîné sa fureur sur les édifices liés à l'Église et à la monarchie, dans un contexte paradoxal où les destructions côtoient la

discussion de théories sur la mission purificatrice du nouveau régime, la nécessité d'une éducation des citoyens libres et la place à conférer aux monuments du passé dans ce but. Si la Convention nationale définit et admet comme néfaste le temps des vandalismes, assimilé à la barbarie de l'inculture, il faut néanmoins attendre que les monuments soient réhabilités par la génération romantique de Chateaubriand et Goethe comme les seuls garants de la mémoire des siècles et que les épopées nationales les incluent dans des fictions narratives (*La Chanson de Roland*, publiée en 1837), des poèmes épiques (Ossian) et des collectes folkloriques (*Kalevala* finnoise).

Alors débute la reconnaissance institutionnelle des monuments dont l'action de la monarchie de Juillet éclaire, dès octobre 1830, les motivations politiques. Dans une telle perspective de légitimation, les régimes européens leur donnent une valeur mémorielle et culturelle, au prix de fortes dépenses et de nouvelles contraintes aussi bien techniques que juridiques. Une succession de lois de protection sont élaborées : en 1867 en Suède, en 1881 en Hongrie, en 1882 au Royaume-Uni, en 1883 en Finlande, en 1887 puis 1913 en France. La concordance de ces dates ne trompe pas : cette sanctuarisation est un cas tout à fait unique dans l'histoire des civilisations humaines et a plongé l'Europe dans le phénomène de la conservation monumentale, obligeant à l'établissement de règles (qui vont jusqu'à limiter le droit de propriété), à la construction d'une déontologie complexe et à la mise en œuvre d'une économie de la restauration et du remploi.

Cette dernière a opposé deux écoles de pensée et d'action, fondées sur deux valeurs antinomiques des monuments telles qu'on les reconnaît alors : la valeur historique et la valeur d'ancienneté. La valeur historique consiste à revenir à l'état initial du monument, même si l'on privilégie des hypothèses, à défaut de certitudes, et à s'appuyer sur des typologies architecturales jugées parfaites, mises en relation avec des faits de société. C'est ce que fait Eugène Viollet-le-Duc. À sa suite, la restauration est, pour les Français, un effort didactique fondé sur l'archéologie, sur l'identité de la forme et sur une classification empruntée au transformisme. Gottfried Semper, en Allemagne, partage plutôt ce paradigme. Leur pensée parallèle permet de populariser le néo-gothique dans toute l'Europe, précipitant le passage vers la pré-modernité (Sécession viennoise, modernisme catalan). Car – c'est l'une des propriétés majeures de la conception européenne du monument – l'architecture du passé n'est pas coupée de celle du futur.

À l'opposé de la valeur historique, celle d'ancienneté consiste à figer le monument dans le temps, quel que soit son état ; seule la trace importe, on ne doit rien y ajouter, rien y retrancher : c'est ce que préconise John Ruskin (1849). Cette vue annonce la conception quasi sacrée du monument qui prévaut pour les *Arts and Crafts* et qui tend à se généraliser à la fin du XIX^e siècle, après la tentative d'Alois Riegl, en 1903, d'une synthèse entre les philosophies française et anglaise qui introduise les notions nouvelles de « vouloir artistique » (*Kunstwollen*) et d'usage contemporain des monuments.

Expansion

Devenue attentive à son passé monumental, l'Europe diffère des civilisations qui reconstruisent leurs artefacts pour en maintenir la forme seule et, *a fortiori*, de celles qui les sacrifient sans retour. Cette approche a entraîné des phénomènes complexes : passions archéologiques, passions patrimoniales. La période contemporaine a vu croître les troubles menaçant les monuments dans leur authenticité, leur intégrité, voire leur survie. Les deux guerres mondiales ont bouleversé les temporalités nationales, par la massivité de leurs destructions et les profonds clivages d'opinion qu'elles ont révélés. La première a montré la force des souffrances identitaires et l'attachement patriotique aux monuments martyrs, la seconde a produit des attitudes opposées sous une même volonté de rassembler dans les nations blessées le temps de tous les monuments passés, en justifiant, lors des reconstructions, le retour à l'identique des villes ruinées ou en y appliquant une refonte intégrale. Alors qu'on pourrait penser cette opposition entre la renaissance du passé et la table rase comme irréductible, l'Europe a en réalité renoué avec son destin original de continent monumental.

Le fait monumental commence pourtant à se dissoudre dans un nouveau concept, le patrimoine, qui se substitue à l'entité juridique claire du monument historique, à la faveur de lois sur les sites et les paysages, urbains et ruraux, arsenaux juridiques stimulés depuis peu par les critères du développement durable, mais dont le sens échappe au public. On prend conscience de la fragilité de ce concept lorsque sont créées en France en 1984 les « Journées du patrimoine », au cours desquelles des milliers de monuments sont ouverts aux visiteurs. Après l'extension des « Journées » aux pays de l'Union européenne (1991), le succès est apparu colossal (20 millions de visiteurs

dénombrés en 2010). Cet héritage, commun à plusieurs individus, à un groupe, une nation ou même à l'humanité tout entière, devient alors si profus qu'il doit être décliné en catégories (historique, linguistique, naturel, génétique, etc.). Le monument n'est alors plus qu'une partie des traces qui ont façonné la civilisation européenne. Ce glissement sémantique est de nature institutionnelle et porte en lui-même une rupture dans le rôle tenu par les politiques de la culture.

D'où les deux phénomènes à l'œuvre depuis les années 1980 : le monument est instrumentalisé pour des raisons politiques et économiques. L'assimilation politique des monuments consiste désormais à exploiter la sociologie des objets patrimoniaux. Au-delà des édifices qui représentaient la grandeur d'une autorité immanente ou terrestre, on a étendu la reconnaissance aux bâtiments du xx^e siècle, intégrant avec eux les idéologies qui les ont accompagnés et qui ont souvent adopté une signification simplificatrice du progrès. Avec les monuments commerciaux, on a incorporé à l'héritage commun les mécanismes de l'économie qui caractérisent l'Occident issu de la révolution industrielle, avec les monuments productifs, ceux de la standardisation des bâtiments. Par ces diverses reconnaissances, on a fait droit à des entités partagées et réclamées par la mémoire collective, mais sans doctrine indiscutable. L'inflation des protections qui en découle a été dénoncée sous l'expression d'« abus monumental » (Régis Debray), responsable de choix illisibles et d'un parc bâti protégé devenu ingérable, du fait même de sa masse énorme.

Cette inflation est détectable dès les années 1960, qui voient un renversement complet de la perspective du temps. André Malraux accepte le classement de bâtiments réalisés par Le Corbusier du vivant de ce dernier : le monument ne relève plus d'un enjeu qui concerne le seul passé lointain. L'accélération est conforme au temps de l'instantanéité qui préfère la mémoire – les traces laissées par des passés successifs – à l'histoire – la reconstruction et la mise à distance de ces mêmes passés. L'historien François Hartog en a forgé la notion de « présentisme », qui réduit la perspective critique et contraint à réagir aux événements sans recul. Le monument a sans aucun doute souffert de cette précipitation.

Son instrumentalisation économique prend, quant à elle, des formes diverses dont l'utilisation par le marketing n'est qu'un accident. Les grands châteaux royaux accèdent aujourd'hui à une identité visuelle mondialisée. A *contrario*, la réutilisation de monuments connus pour leur qualité esthétique ou leur connotation sociale donne des résultats contrastés, séduisants (piscine du *Lutetia* (1935) devenue boutique Hermès) ou contestables (piscine Molitor (1929) remodelée en complexe hôtelier sans rapport avec l'original). Parallèlement, des milliers de monuments souffrent de déréliction lente dans des campagnes éloignées des flux touristiques.

Il y a donc à présent une sensation de perte de sens, due au trop grand nombre de monuments protégés. La subjectivité croissante de la notion de patrimoine livre les monuments aux programmes de groupes d'intérêts divers, aux stratégies opaques. Les autorités locales ne voient les édifices remarquables que comme des leviers d'action sur le tourisme. Préoccupés par l'explosion de leurs dépenses, les États se désengagent, ce que l'on pourrait comprendre, s'ils ne perdaient en même temps leur capacité régaliennne à définir une doctrine. Les logiques économiques priment sur les impératifs de protection des monuments, introduisant des dispositifs qui attendent à leur authenticité, modifient leur destination et privilégient des circuits de rentabilité à court terme. Le défi de la politique des monuments est maintenant de faire face à la question du nombre (des bâtiments autant que des visiteurs) et à celle des charges de restauration.

Ces difficultés – somme toute récurrentes – ne doivent pas faire oublier que la totalité du continent européen vit au rythme de son parc monumental ou archéologique, dont il tire une partie non négligeable de ses ressources et, surtout, le plus clair de son prestige mondial. Depuis leur découverte par les savants de l'époque moderne, ces monuments sont présentés non comme des vestiges inertes, mais comme les preuves d'une grandeur du passé dont la préservation respectueuse est le signe le plus tangible de la grandeur du présent. Ce sentiment demeure plus vrai que jamais dans l'Europe du début du xxi^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE

ANDRIEUX, Jean-Yves, CHEVALLIER, Fabienne, *Le patrimoine monumental. Sources objets et représentations*, Rennes, PUR, 2014.

CHOAY, Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Le Seuil, 1992.

GLENDINNING, Miles, *A History of Architectural Preservation : Antiquity to Modernity*, Londres & New York, Routledge, 2013.

JOKILEHTO, Jukka, *A History of Architectural Conservation*, Oxford, Butterworth-Heinemann, 1999.

LENIAUD, Jean-Michel, *Les archipels du passé. Le patrimoine et son histoire*, Paris, Fayard, 2002.

LÉON, Paul, *La vie des monuments français. Destruction, restauration*, Paris, Picard, 1951.

Source URL: <https://ehne.fr/encyclopedie/thematiques/les-arts-en-europe/le-fait-monumental/le-fait-monumental>